

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2008-06-05

Date de Convocation :
26 mai 2008

Nombre de délégués :
Présents :
Absents
Votants

**Objet : Promesse de
vente du bâtiment
relais**

L'an **deux mil huit**, le 4 juin 2008 à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents :

J-L Lorvellec ; C. Thiébault ; G. Bolac ; P. Leromain ; J-L. Aubé ; A. Lebarbier ; J-P. Coutié ; C. Leroux ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; D. Couvreur ; M. Chassard ; B. Perrot ; G. Fournier ; F. Marchais ; B. Guimbault ; J-C. Goyer ; P. Pommereau ; D. Chéron ; E. Gambuto ; C. Matelet ; J. Chévalier ; Y-M. Relier ; P. Dumas ; F. Thierry ; C. Deseyne ; N. Proust

Etaient absents excusés : E. Lefèbvre

Etaient absents non suppléés : C. de Vimal ; J-F. Clerc

Pouvoirs : Néant

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article R1511-7

Vu la délibération n°2005-06-06 en date du 7 juin 2005, relative à l'acquisition du bâtiment relais

Vu l'acte de vente du bâtiment relais en date du 30 juin 2005, signé en l'étude Maître Popot notaire à Chérisy

Vu la délibération n°2006-07-05 du 12 juillet 2007 relative à la signature d'une promesse de vente au profit de la société Euro dépôt Immobilier

Vu la décision de la Commission Nationale d'Equipement Commercial du 2 avril 2008 refusant l'installation de l'enseigne Brico Dépôt à Chérisy

Considérant l'offre d'achat de la société Lhermitte Loisirs de Vernouillet, relative au bien immobilier cadastré commune de Chérisy section ZO parcelles n°197 et 206p pour une contenance totale de 1 ha 58 a 74 ca et comportant un bâtiment à usage industriel ou commercial d'une surface utile de 1 373 m² ;

Considérant que ledit projet consiste en une vente ;

Considérant que le prix de vente convenu à hauteur de 550 000 € intègre le prix coûtant d'acquisition comprenant la valeur vénale, les frais de notaire, de publicité, ainsi que les frais financiers, d'entretien, de taxe foncière pour la période du 30 juin 2005 au 30 juin 2008 ;

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Autorise le Président à signer la promesse de vente correspondante à l'offre précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :